

- **GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES ET LEURS PRODUITS; GRAISSES COMESTIBLES TRANSFORMÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE (numéro 15.01 à 15.99)**
- **PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS; BOISSONS; SPIRITUEUX ET VINAIGRES; TABAC ET SUBSTITUTS DU TABAC FABRIQUÉS (numéro 16.01 à 24.99)**
 - Préparations de viandes, de poissons, de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
 - Sucres et confiserie
 - Cacao et préparations de cacao
 - Préparations de céréales, de farines, d'amidons ou de lait; produits de boulangerie
 - Produits de légumes, de fruits, de noix ou d'autres parties des plantes
 - Préparations comestibles diverses
 - Boissons, spiritueux et vinaigres
 - Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
 - Tabac et substituts du tabac fabriqués.

3.3 MARCHÉ VÉNÉZUÉLIEN

Depuis que le gouvernement a adopté une nouvelle politique d'élimination des restrictions aux importations et qu'il abaisse progressivement les droits de douane applicables à toutes ces catégories de produits, il existe au Venezuela de véritables possibilités pour toutes sortes de produits alimentaires transformés ou non transformés. Depuis trois ans, la consommation de produits alimentaires importés s'est fortement accrue.

La plupart des importateurs locaux choisissent les fournisseurs habituels de la côte est américaine parce qu'ils sont généralement plus rapides, plus fiables et qu'ils peuvent fournir des produits variés en petites quantités et de qualité différente dans un seul conteneur.

La récession économique récente a entraîné de nombreux changements dans la vie des Vénézuéliens; ironiquement, le marché des produits fins et des produits de charcuterie s'en tire très bien. Des consommateurs très avertis, possédant un pouvoir d'achat élevé, ont constaté que les prix et la qualité des produits locaux ne soutenaient pas toujours la comparaison avec les produits importés.